Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20260929-CM2026_046-DE

Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Sabrina LE DUFF
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **24 septembre 2026** Affichage de la convocation : **24 septembre 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 à 20h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Sabrina LE DUFF, 2ème adjointe au Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC**,** Thibaut Quentin HOURMAND, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU.
Etai(en)t représenté(s) : Muriel SCHWARTZ (a donné pouvoir à Thibaut Quentin HOURMAND)
Etai(en)t absent(s) : Marie JAOUEN, Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN, Gillian SALHI.

Délibération CM 2026_046
Attribution d'une subvention à l'association « J'ai rendez-vous avec vous »

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » et qui s'élève, pour l'année 2026, à la somme de 1 500 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L 2131-11 et L2311-7 ;
Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;
Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » ;
Vu l'avis favorable de la commission « Affaires générales et finances » ;
Considérant que les actions menées par l'association participent à l'animation de la Commune ;
Considérant que l'association adhère au contrat d'engagement républicain ;
Considérant que Marie JAOUEN, intéressée à l'affaire, a quitté la salle du conseil municipal avant l'examen de la demande et n'a participé ni au débat ni au vote,
Considérant que le Conseil Municipal, dans ce cadre, a siégé sous la présidence de Sabrina LE DUFF, 2ème adjointe au Maire;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE, à l'unanimité des suffrages exprimés, **une subvention de fonctionnement de 1 500 €** à l'association « J'ai rendez-vous avec vous » au titre de l'exercice 2026.

La présidente,
Sabrina LE DUFF

Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.